



## Régime d'avantages sociaux *choix*

### Personnes à charge admissibles – Vérification des étudiants de plus de 21 ans

Nous désirons vous rappeler que les enfants à charge célibataires de moins de 21 ans ainsi que ceux qui sont âgés de 21 à 25 ans et qui vont à l'université ou qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement similaire à temps plein sont admissibles à la protection continue fournie en vertu de votre régime de soins médicaux et dentaires *choix*. ***Si votre enfant ne remplit plus les conditions d'admissibilité décrites ci-dessus pour la protection continue, vous devez mettre votre compte choix à jour pour indiquer qu'il n'est plus un enfant à charge.***

Dans le cadre du processus de vérification des étudiants, le statut de votre enfant à charge passera automatiquement d'« enfant » à « étudiant » lorsqu'il atteindra l'âge de 21 ans. Ce changement est nécessaire pour lui permettre de demeurer admissible à la protection offerte par l'assureur. En août de l'année où votre enfant atteindra l'âge de 21 ans et chaque année par la suite, on vous adressera un courriel dans lequel on vous demandera de fournir la preuve que votre enfant va à l'école à temps plein. Il vous suffira de fournir une copie du relevé des frais de scolarité de votre enfant ou de son horaire individuel, lequel devra mentionner son nom et indiquer qu'il étudie à temps plein. Des instructions détaillées seront incluses dans le courriel que vous recevrez.

Si vous ne fournissez pas les renseignements demandés la première fois qu'on vous les demandera et chaque année par la suite, votre enfant n'aura plus droit à la protection offerte et l'assureur ne tiendra aucun compte des demandes de remboursement de soins médicaux ou dentaires que vous pourriez soumettre plus tard.

À l'âge de 25 ans, votre enfant ne sera plus admissible à la protection offerte et son nom sera supprimé de votre compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce processus ou pour demander de l'aide à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec notre centre d'assistance :

Centre d'assistance en matière d'avantages sociaux

Vous pouvez joindre le centre en adressant un courriel à [Helpdesk\\_Flexit360@telus.com](mailto:Helpdesk_Flexit360@telus.com) ou en composant le 1-855-463-8382.